



Santé au travail

Petites entreprises du BTP : la prévention paie

Lors d'une conférence organisée par Preventica, le 3 décembre, l'OPPBTB a présenté les résultats d'une étude sur la « dimension économique de la prévention ».

La prévention ne serait pas un coût, mais un investissement ? Encore faut-il le démontrer. Tel était l'objet d'une étude innovante menée par l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB) pendant 18 mois auprès de 27 entreprises. À la clé, 248 pages d'analyse comptable et détaillée de 101 cas de prévention constitutifs d'un « échantillon représentatif des entreprises, métiers et actions préventives du BTP en France », détaille l'ingénieur **Alain Fraisse**, pilote du projet. La valorisation précise des coûts et gains réalisés à la suite de ces actions a permis d'évaluer les impacts sur tous les postes du compte de résultat (activité, production, qualité). Bilan : « En moyenne, le rapport gain/coût était de 2,19. »

L'étude bat en brèche des idées reçues. 1/ « Ce ne sont pas les investissements les plus élevés qui présentent les meilleurs rendements », note **Alain Fraisse**. Au contraire ! Un focus sur les actions de « moins de 5 000 € » montre que si « je mets 1 €, j'en gagne 20 », assure-t-il. 2/ Avec un rapport gain/coût de 3,1, la prévention dans « les petites structures de moins de 20 salariés » affiche un rendement supérieur à la moyenne, ajoute-t-il. Une chance dans un secteur où 95 % des 200 000 entreprises comptent moins de 20 salariés... « On espère avoir un facteur de motivation supplémentaire » pour les « convaincre du bien-fondé des actions de prévention », confie **Alain Fraisse**. D'autant, souligne-t-il, qu'il s'agit là de « gains a minima », ne tenant pas compte de l'éventuelle baisse des accidents du travail et maladies professionnelles. Pour que « les dirigeants commencent à tendre l'oreille », abonde **Alain Benlezar**, responsable qualité de vie au travail chez Air France, il faut insister sur ce « gisement de bénéfices cachés ». L'OPPBTB s'y emploie. Prochaine étape ? « Une étude visant à montrer que lorsqu'un donneur d'ordres ou un maître d'ouvrage intègre la prévention dès la conception du projet, il est gagnant », indique **Alain Fraisse**.